

INFOSPORT 71

La Lettre de Liaison du Comité Départemental Olympique et Sportif de Saône-et-Loire

Août - Septembre 2011 n°47

Challenge de la commune la plus sportive

CRIB : Informations diverses

Journée Olympique : Jeudi 23 Juin 2011

L'olympisme à travers le monde

Maison des Sports : Visite du Préfet

Formations : Calendrier 2001 - 2012

Sport Santé : Le tendon d'Achille



Journée Olympique : Jeudi 23 Juin 2011 à Mâcon

Qu'est-ce que la journée Olympique ?

Le 23 juin 1894, les participants du Congrès international d'athlétisme de Paris votent à l'unanimité la rénovation des Jeux Olympiques que leur soumet le baron Pierre de Coubertin, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne. Les bases du Mouvement Olympique moderne naissent à cette occasion au travers de la commission chargée d'organiser cet événement, le futur CIO.

Le 23 juin 1948, en commémoration de cette date historique, se déroule la première journée Olympique mondiale, approuvée par la 42ème Session du CIO à Saint-Moritz en janvier 1948.

Ainsi, **depuis plus de 60 ans**, le CIO invite les Comités Nationaux Olympiques à célébrer cet anniversaire par le biais de l'organisation d'une course ouverte au plus grand nombre.

Mais le concept de la journée Olympique ne se limite pas à cette seule course et se décline au travers d'activités proposées au plus grand nombre dans le respect de la devise de cet événement : « bouger, apprendre et découvrir ». Cette année, la Journée olympique a permis à encore plus de personnes de bouger. En effet, plus de 125 Comités Nationaux Olympiques (CNO) sur tous les continents se sont engagés à organiser des manifestations sportives, culturelles et éducatives.

Cette année la journée était axée sur le soutien de la candidature d'Annecy pour l'organisation des Jeux Olympiques d'Hiver en 2018, avec malheureusement le résultat que l'on connaît dorénavant.



La journée Olympique en Saône-et-Loire à Mâcon.

Elle s'est déroulée à Mâcon sur le stade Champlevert et en soirée à l'espace des Saugeraies. Organisée en partenariat avec la mairie de Mâcon et son service des sports, elle a permis de réunir près de 300 jeunes scolaires sur la journée. Ils se sont affrontés sur des épreuves d'athlétisme (lancé, saut, course) et ont tous été récompensés de leurs efforts par des tee-shirts commémoratifs et des lots. Pour faire suite à cette journée, une conférence a été

programmée au complexe des Saugeraies. Elle était animée par **Alain ARVIN-BÉROD**, historien et membre de l'académie olympique, et le thème portait sur les Jeux Olympiques Modernes. Deux grands témoins étaient également présents, **Frédéric PERRIER**, (Aviron), **Sandrine MARTINET-AURIERES**, (judo Handisport) afin de retranscrire leurs expériences vécues au cours des olympiades auxquelles ils ont participé.

Le CDOS 71 et son président **Bernard PONCEBLANC**, tiennent à remercier **M. Jean-Patrick COURTOIS**, Sénateur Maire de Mâcon, **M. Jean BERTHAUD**, Adjoint au Sénateur Maire, chargé des Sports et l'ensemble du service des sports de la ville de Mâcon pour leur accueil ainsi que les écoles présentes à cette manifestation.



Alain ARVIN-BEROD, historien et membre de l'académie olympique lors de la conférence à l'espace des Saugeraies.



Frédéric PERRIER (Aviron), lors de la conférence à l'espace des Saugeraies.



Sandrine MARTINET AURIERES, (judo Handisport) lors de la conférence à l'espace des Saugeraies.



Près de 300 jeunes scolaires ont participé à cette journée sur le stade Champlevert à Mâcon



Les Informations du Centre de Ressources et d'Informations pour les Bénévoles de Saône-et-Loire

16 rue des Prés, 71300 Montceau-les-Mines

COFFARD Joël : 03-85-57-63-00 ou 06-30-18-22-57 - crib@cdos71.asso.fr



La convention Collective Nationale du Sport (CCNS)

Le Conseil constitutionnel a validé la journée de solidarité

Par une décision n° 2011-148/154 du 22 juillet 2011, le Conseil constitutionnel a validé la journée de solidarité, telle que régie, dans le secteur privé, par les articles L. 3133-7 et suivants du Code du travail.

Instaurées par la loi du 30 juin 2004, la journée de solidarité, journée supplémentaire de travail non rémunérée pour les salariés (ainsi que pour les fonctionnaires et agents publics non titulaires), et la contribution patronale spécifique de 0,3 % de la masse salariale, ont pour objectif de participer au financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées (art. L. 3133-7 c. trav.).

Restitution des travaux de l'Assemblée du sport

313 propositions pour construire le sport de demain ont été présentées **mercredi 29 juin** à l'INSEP, par **CHANTAL JOUANNO**, Ministre des Sports, en présence de **DENIS MASSEGLIA**, président du CNOSEF, des présidents des groupes de travail ainsi que des membres du comité de pilotage « Assemblée du sport ».

« Faire des activités physiques et sportives, un enjeu majeur pour la France », telle est l'ambition portée par la démarche Assemblée du sport », a déclaré **CHANTAL JOUANNO**, précisant qu'elle avait voulu mettre en œuvre, avec **DENIS MASSEGLIA** cette initiative « afin d'adapter le modèle français du sport français à l'émergence de nouveaux acteurs et de nouvelles pratiques et de favoriser son ouverture à la prise en compte d'enjeux majeurs de la société du XXIème siècle, tels que la cohésion sociale, les questions de santé publique et l'aménagement du territoire ».

Diplôme Universitaire

4ème rentrée en préparation pour le Diplôme Universitaire «Administration, gestion et développement des associations».

La Faculté des Sciences du Sport (UFR STAPS) de l'Université de Bourgogne en partenariat avec le C.R.O.S. met en place pour la 3ème année un Diplôme Universitaire (D.U.) dont l'objectif est :

- Pour les participants, il s'agit d'acquérir des compétences professionnelles facilitant l'administration, la gestion et le développement d'une structure associative (compétences certifiées par des professionnels du secteur).
- Pour les associations, il s'agit de former leurs dirigeants et/ou salariés pour leur permettre d'être le plus efficace possible dans leur travail. Il s'agit également de dynamiser l'association grâce au soutien d'une équipe d'experts qui proposera et mènera à bien les projets de l'association.

Le Comité Régional Olympique et Sportif de Bourgogne, associé à la définition du contenu et du programme de la formation ainsi qu'à la construction du référentiel de compétence, est également partie prenante dans les enseignements et la certification.

Le Diplôme Universitaire «Administration, Gestion et Développement des Associations» est destiné à la fois :

- A des salariés de structures associatives, agent de développement, responsable technique, administratif, comptable, financier, communication...
- A des dirigeants bénévoles d'association, aux étudiants désirant acquérir une qualification complémentaire.

Date à retenir :

- Date limite d'envoi des dossiers de candidatures : 10 octobre 2011
- Date de sélection : en attente d'informations
- Durée de la formation : de octobre 2011 à avril 2012

Contacts :

Responsable pédagogique : François OUSSET : 03 80 39 67 47

Responsable service universitaire de Formation Continue en Bourgogne (SUFCOB) : Julie SON : 03 80 39 91 19

Lancement du Haut Conseil à la vie associative

Annoncé lors de la deuxième Conférence nationale de la vie associative (17 décembre 2009), le Haut Conseil à la vie associative vient de voir le jour. Comme prévu, il sera consulté sur tous les décrets et lois concernant le financement, le fonctionnement et l'organisation des associations (comme le faisait le Conseil national de la vie associative auparavant). Mais il pourra en outre « proposer toutes mesures utiles au développement de la vie associative ; formuler des recommandations en vue d'améliorer la connaissance des réalités du secteur associatif ; recueillir et mettre à disposition les données territoriales, qualitatives et quantitatives, existant sur le secteur associatif ». Il établira également un bilan de la vie associative tous les deux ans. **Une nouveauté** : il pourra être saisi par au moins cent associations couvrant au moins trois régions et ayant un objet statutaire comparable sur toute question intéressant l'ensemble des associations. Il comprendra 25 représentants des associations, élus pour 5 ans et nommés par le Premier ministre, 5 personnes qualifiées dans des domaines connexes (droit, économie, ressources humaines, etc.), un représentant de chaque ministère en lien avec le secteur associatif, 3 représentants des collectivités territoriales (Association des Régions de France, Assemblée des Départements de France, Association des Maires de France), un sénateur et un député. [Décret n° 2011-773 du 28 juin 2011 relatif au Haut Conseil à la vie associative](#)

Sport Santé : Le tendon d'achille trop vulnérable aux blessures !

Bien qu'il soit le plus volumineux et le plus puissant du corps humain, ce tendon du mollet qui nous propulse avec des forces variant entre 100 et 300 Kg finit par s'user. Suite aux tensions excessives et répétées, sa structure spiralée qui rattache l'os du talon au muscle du mollet reste très vulnérable. Deux sportifs sur trois contracteront un jour dans leur carrière une tendinite ou une tendinopathie d'Achille.

Comment se manifeste l'inflammation de ce tendon ?

Au début, la douleur apparaît en fin d'entraînement pour disparaître souvent le lendemain. Le sportif ne s'alarme pas trop, il poursuit ses activités jusqu'au jour où il ressent des douleurs au début de l'effort et même le matin lors des premiers pas au sol. Ensuite dans un temps plus avancé, faute de soins ou d'un suivi médical, la douleur au tendon d'Achille s'installe pour devenir permanente aussi bien au repos qu'à la marche. Il aurait fallu consulter un médecin dès les premiers symptômes pour solutionner le problème car bien des causes ou des circonstances favorisantes auraient été décelées avant que des brins de tendon ne se cassent progressivement les uns après les autres. A ce stade d'évolution le tendon gonfle, s'épaissit, sur le corps du tendon apparaissent des nodules bien repérables à la palpation, on est en présence d'une tendinite d'Achille chronique qui laisse présager, pour le thérapeute, un traitement médical de longue durée, parfois aux alentours de 6 mois, avant que l'activité sportive ne soit reprise correctement. Plus le tendon d'Achille s'épaissit, plus le risque d'une rupture survient sur ce tendon devenu trop fragile et peu vascularisé. C'est pourquoi l'échographie objective précisément, par rapport au côté opposé sain, l'épaississement global ou localisé du tendon d'Achille de manière à en suivre l'évolution ultérieurement. De nombreux facteurs favorisant peuvent être plus ou moins impliqués dans la survenue de ces tendinopathies d'Achille :



- **L'exercice physique intense**, non adapté, non progressif avec des périodes de récupération ou d'échauffement insuffisantes.
- **La raideur musculaire** : en dehors des efforts physiques l'absence d'étirement, ou de stretching fait perdre progressivement l'extensibilité aux muscles des mollets. Il s'ensuit de plus fortes tensions sur le tendon d'Achille ou au niveau de ses points d'attache au calcanéum ou aux muscles.

- **La déshydratation** : toutes les 15 à 20 minutes d'un effort physique il faut s'hydrater impérativement.

- **L'alimentation** doit aussi comporter chaque jour des sucres d'assimilation lente (pain complet, pâtes, riz, légumineuses..).

- **L'hygiène bucco-dentaire** : un contrôle tous les 6 mois de l'état dentaire s'avère nécessaire.

- Les problèmes biomécaniques :

- Les chaussures de compétition peuvent être incriminées lorsque la hauteur du talon est insuffisante ce qui donne une traction exagérée au tendon d'Achille.

- Les déviations axiales de la cheville, comme le pied creux valgus (dévié vers l'extérieur), qu'il est impératif de corriger car les directions de force sur le tendon d'Achille sont trop réparties en pronation.

- La marche et la course dans de forts pourcentages de côte et de descente étirent continuellement le tendon en forçant ses limites d'élasticité.

- Les sols durs provoquent d'importants chocs en retour susceptibles de léser le tendon d'Achille. C'est pourquoi le coureur de distance peut avoir intérêt à privilégier les sols souples, l'herbe ou les sous-bois.

Source : CROS Rhones Alpes - Docteur Gérard PETIT Médecin du sport et marathonien.

Mon ami Georges par Louis DESANTI, Président d'Honneur du CDOS 71

J'ai fait la connaissance de **Georges GUEUGNON** en 1983 à la naissance du Comité Départemental Olympique et Sportif, puisque le monde du rugby l'avait mandaté pour y être représenté. Très vite je me rendis compte de la disponibilité de cet homme, toujours souriant, parfois critique mais ô combien avisé. Il avait en lui cet humanisme chevillé au corps, que seuls les « vrais » éducateurs possèdent.

Lors de ma première présidence, j'appris à le connaître et chaque fois que j'en avais l'occasion, je lui confiais une mission de représentation dont il s'acquittait avec le plus grand sérieux et la rigueur nécessaire. Nous avons ensemble parcouru 16 ans de vie associative au service du sport départemental et, lorsque **Bernard PONCEBLANC** lui a conféré le grade de « Président d'honneur » du CDOS 71, j'en ai été aussi heureux que pour ma propre promotion.

Il est toujours aussi motivé et disponible à la moindre sollicitation du président et son art de la grammaire et de l'orthographe restent un de ses précieux concours à la bonne marche du Comité. Malgré les vicissitudes de la vie, une santé qui le taquine parfois et ... l'âge qui avance comme pour chacun de nous, Georges répond présent, comme un jeune homme qu'il est encore dans sa tête. La Région de Bourgogne vient de lui rendre hommage avec la médaille d'honneur du CROS et je m'associe à tous ceux qui l'ont déjà félicité pour lui dire mon amitié, mon admiration et ma reconnaissance pour ce parcours hors norme d'un humaniste éclairé. « Ne changes rien cher Georges ! Continues à nous administrer ton usiasme, ton expérience et ta vision moderne du sport. MERCI à toi »



Les partenaires Institutionnels du Sport en Saône-et-Loire



Ils soutiennent le CDOS 71



Rédaction Août -SEptembre 2011 : MM.B.Ponceblanc, G.Gueugnon, J. Prost, Mme V.Reb, M. J.Coffard

Adresse : Maison des Sports - Espace 71, 16 rue des Prés, 71 300 Montceau-les-Mines

Courriel : cdos71@wanadoo.fr, Tél / Fax : 03-85-57-63-00, Site Internet : www.cdos71.asso.fr

Ce bulletin a été édité en partenariat avec le CREDIT AGRICOLE Centre est

Challenge de la Commune la plus sportive 2011

Afin de mettre en valeur l'engagement que tous les Maires des communes de Bourgogne manifestent pour le sport, ainsi que le soutien qu'ils apportent aux responsables des clubs de leur commune, le Comité Régional Olympique et Sportif de Bourgogne (CROS) en partenariat avec les Comités Départementaux Olympiques et Sportifs (CDOS) des quatre départements bourguignons, a organisé en 2011 le Challenge de la Commune La Plus Sportive de Bourgogne.

Le Conseil régional de Bourgogne, les Conseils Généraux des quatre départements et les Services Jeunesse et Sport de l'Etat, ont apporté leur soutien à ce Challenge.

Toutes les communes de Bourgogne pouvaient soumettre un dossier de candidature dans la mesure où elles disposaient d'au moins cinq équipements sportifs (Voir RES). Afin que les communes puissent concourir avec égalité, trois catégories basées sur la population ont été constituées :

- Une catégorie régionale, réservée aux communes de plus de 9 000 habitants à la charge du CROS.

- Une catégorie départementale avec deux classes de communes, celles de moins de 3 000 habitants et celles de 3 000 à 9 000 habitants, à la charge des CDOS.

Les conditions d'analyse des candidatures

Un dossier, commun pour toutes les catégories, devait permettre d'évaluer la politique sportive de la commune sur 4 thématiques importantes :

- La compétition avec le niveau d'évolution des clubs et les résultats obtenus
- Le sport pour tous, c'est-à-dire les possibilités pour tout type de public de pouvoir pratiquer une activité sportive
- Les équipements sportifs du territoire
- L'engagement de l'équipe communale pour le sport, aussi bien sur le plan financier que sur le soutien humain.

Les dossiers de candidature étaient à déposer pour le 31 janvier 2011.

Les Jurys

Les jurys, aussi bien régional que départementaux, composés de personnalités les plus diverses, pouvaient être constitués des représentants des Services de l'Etat en charge des sports, des collectivités départementales, du mouvement sportif, des Offices Municipaux des Sports, des médias, de l'Université de Bourgogne, des Associations du Fair-Play.

Les dossiers de candidature ont été analysés par un groupe technique et suivis d'une visite dans chaque commune, pour répondre à d'éventuelles questions du jury.

Les jurys ont rendu leur verdict fin juin et début juillet.

Pour la Saône-et-Loire, le jury s'est réuni le **mercredi 22 juin 2011** à la Maison des Sports à Montceau-les-Mines. Il était composé de 4 membres du CDOS (MM. **PONCEBLANC**, **BLANCHARD**, **BUY**, **BAGNARD**), de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (M. **MEYER**, représentant la Directrice Départementale Mme **CHARRIER**), du Conseil Général (M. **BACOT**, représentant M. **VERNAY**, vice-Président en charge du sport), de l'Association des Maires de Saône-et-Loire (M. **BERTHAUD**, représentant M. **GIRARDON**, président), du CROS de Bourgogne (M. **PAPET**, Président), de l'Association pour un Sport sans Violence et pour le Fair-Play (M. **BILLARD**, président) et du Journal de Saône-et-Loire (M. **DESBOIS**, directeur du service des sports).

Résultats et Remises des prix

La remise du prix du challenge sera organisée dans chaque commune lauréate entre mi septembre et mi octobre. Chaque commune lauréate recevra un trophée et pourra utiliser un logo spécialement conçu pour le challenge.

Dans la catégorie moins de 3 000 habitants

Communes candidates : Buxy, Senozan, La Roche Vineuse.

Commune Lauréate : BUXY

Dans la catégorie de 3 000 à 9 000 habitants.

Communes candidates : Chagny, Charnay lès Mâcon, Louhans, Saint-Marcel

Commune Lauréate : CHARNAY LÈS MÂCON

Dans la catégorie de + 9 000 habitants.

Commune Lauréate : MÂCON

Le président du Comité Départemental Olympique et Sportif, M. PONCEBLANC, ainsi que les membres du comité directeur remercient l'ensemble des élus des communes ayant participé de leur accueil chaleureux et sympathique et leur adressent toutes leurs félicitations pour leur participation et la qualité des dossiers. Félicitation aux trois lauréats

Le prochain concours aura lieu en 2013.



Louhans : Visite de la bas Nautique et du chantier de construction du nouveau gymnase



VISITES AVEC LES ELUS



Les membres de la commission à Buxy avant la visite des installations sportives



La salle de Gymnastique de Buxy



Les membres de la commission à Chagny



La salle de judo et de lutte de Chagny



Viste de la salle de Judo de La Roche Vineuse par la commission. Les structures de pratiques extérieures ont étonné les membres de la commission.



Les membres de la commission à Charnay les Mâcon après la séance de travail



Le boulodrome couvert de Charnay lès Mâcon



Le terrain de football de Senozan



Les membres de la commission à Senozan devant les terrains de Tennis



Les membres de la commission à Saint Marcel lors de la séance de travail



Les terrains de Tennis couverts de Saint Marcel

L'olympisme à travers le monde

27 JUILLET 2011 : À un an exactement du début des Jeux, Londres achève le centre aquatique, cinquième et dernier équipement sportif du Parc olympique. Le stade olympique, le vélodrome ainsi que les installations de handball et de basket-ball ont été terminés plus tôt dans l'année. Avec le centre aquatique, ces sites offriront, dans douze mois, autant de scènes superbes pour les meilleurs athlètes du monde. La réalisation du centre aquatique, conçu par l'architecte Zaha Hadid, met fin à cinq années de construction dans le Parc olympique qui ont transformé l'est de la capitale britannique, dans le respect des délais et du budget fixés. Le centre aquatique pourra accueillir 17 500 spectateurs.



27 JUILLET 2011 : À un an de l'ouverture des Jeux de la XXXème Olympiade à Londres, le Comité International Olympique (CIO) a officiellement invité aujourd'hui les Comités Nationaux Olympiques (CNO) du monde entier et leurs athlètes à participer aux Jeux de 2012. Le président du CIO, Jacques Rogge, a lancé cette invitation lors d'une cérémonie organisée en public sur Trafalgar Square, la célèbre place de la capitale britannique. En présence de S.A.R. la Princesse Royale, du premier ministre britannique, David Cameron, du maire de Londres, Boris Johnson, du président de la commission de coordination du CIO, Denis Oswald, du président de Londres 2012, Sebastian Coe, et devant un public composé de milliers de personnes, le président du CIO a remis à titre symbolique leurs invitations aux CNO suivants : le Comité Olympique Hellénique (représentant le lieu de naissance des Jeux), le Comité National Olympique de la République populaire de Chine (dernier pays hôte des Jeux de l'Olympiade) et les CNO des prochains pays hôtes des Jeux – Grande-Bretagne, Russie, Brésil et République de Corée. Les autres CNO recevront leur invitation par courrier envoyé depuis le siège du CIO à Lausanne.

28 JUILLET 2011 : Le comité d'organisation de Londres 2012 (LOCOG) a dévoilé les médailles que les meilleurs athlètes du monde s'efforceront de gagner aux Jeux Olympiques l'an prochain. Elles ont été présentées par S.A.R. la princesse Anne et Sebastian Coe, président du LOCOG, lors d'une cérémonie spéciale sur Trafalgar Square, alors que la ville marquait l'entrée dans l'année précédant les Jeux. Les médailles d'or, d'argent et de bronze, conçues par l'artiste britannique David Watkins, mesurent 85mm de diamètre, 7mm d'épaisseur et pèsent entre 375g et 400g.



La face des médailles représente l'image traditionnelle de Niké, la déesse grecque de la victoire, quittant le Parthénon pour se rendre dans la ville hôte, tandis que le revers exprime une métaphore de la ville moderne sous forme d'un dessin abstrait sertissant le logo de Londres 2012. Le motif comprend aussi un ruban représentant la Tamise, fleuve de Londres, et un quadrillage irradiant depuis le centre qui resserre l'abstraction, affirmant ainsi le sens de la mobilisation tout en rappelant les prouesses et les efforts des athlètes olympiques. Un carré confère un cadre et un équilibre au motif tout entier par contraste avec la rondeur des médailles et attire vers le centre, pour renforcer le sens du lieu, comme sa désignation sur une carte. L'an prochain, plus de 2 100 médailles seront remises aux athlètes lors de 302 cérémonies de la victoire. Le sport et la discipline des athlètes vainqueurs seront gravés sur la tranche de chacune d'entre elles.

8 AOÛT 2011 : Les préparatifs en vue de Londres 2012 s'accroissent avec la tenue de grandes compétitions sportives internationales sur les sites du triathlon, de l'aviron et de la voile. Un an avant les Jeux Olympiques l'enthousiasme prend de l'ampleur.

À Londres, Hyde Park a accueilli les meilleurs triathlètes du monde les 6 et 7 août dans le cadre des séries du Championnat du monde de triathlon de l'ITU, tandis que sur le lac d'Eton Dorney se sont déroulés les Championnats du monde d'aviron juniors, du 3 au 7 août. Ailleurs dans le pays, la Régate internationale de Portland et Weymouth 2011 a rassemblé les adeptes de la voile de haut niveau du monde entier dans une compétition de 10 classes olympiques en baie de Weymouth et dans le port de Portland où est prévue la voile olympique l'an prochain. Ces trois compétitions ont permis au comité d'organisation de Londres 2012 (LOCOG) de mettre au banc d'essai certains aspects essentiels du fonctionnement des Jeux en temps réel. Ces manifestations ont aussi pour but de mobiliser le grand public en lui donnant la chance de pouvoir assister à du sport de classe mondiale dans des sites olympiques.



Maison des Sports : Visite du Préfet

Le mardi 12 juillet 2011, le Préfet de Saône-et-Loire, M. François PHILIZOT a visité la Maison des Sports Départementale ainsi que le pôle espoir de gymnastique et le Centre Nautique de Montceau-les-Mines.

Il était accompagné de Madame Martine CHARRIER, Directrice départementale de la Cohésion Sociale. M. PONCEBLANC, président du CDOS de Saône-et-Loire les a d'abord accueillis 16 rue des Près, à la Maison des Sports pour une visite et une présentation des Jeux de Saône-et-Loire, qui auront lieu à Gueugnon en 2012. Puis accompagnés de Mme DECROZANT, Maire adjointe chargée des Sports à Montceau-les-Mines, ils ont, avec les membres du CDOS, visité les structures sportives de la ville et en particulier le pôle espoir de Gymnastique avec pour guide Jean-Luc DECERLE, Président du Comité Régional de Gymnastique et Daniel PERRAULT, entraîneur au pôle espoir.

Cette visite s'est clôturée par le verre de l'amitié.



Calendrier 2011 - 2012 des formations proposées par le CDOS 71

Informatique

Horaires : 18h-20h

Lieu : Maison des Sports (16 rue des Prés, 71300 Montceau-les-Mines)

Modalité : Formation gratuite

Excel (niveau débutant) : Module de trois séances. **Jeudis 13, 20 octobre et Jeudi 3 Novembre 2011**

Power-Point (niveau débutant) : Module de trois séances. **Jeudis 1er, 8, 15 décembre 2011**

Excel (niveau confirmé) : Module de trois séances. **Jeudis 19, 26 janvier et 2 février 2012**

Emploi

Date : **Jeudi 6 octobre ou 10 novembre ou 17 novembre 2011 (à confirmer)** - Horaires : 18h30 - 20h30

Lieu : Maison des Sports (16 rue des Prés, 71300 Montceau-les-Mines)

Modalité : Information gratuite

Chèque Emploi Associatif (CEA) : Présentation du dispositif par l'URSSAF

Prévention et Secours Civique (niveau 1)

Dates : **21 et 28 Janvier 2012** - Horaires : **8h - 13h**

Lieu : Maison des Sports (16 rue des Prés, 71300 Montceau-les-Mines)

PSC 1 : Préparation à l'obtention du certificat réalisée par l'union départementale des Sapeur-Pompier.

Modalité : Module de deux séances. Cauton demandée (62 €) et rendue après participation au stage.

Dirigeants et Jeunes Dirigeants

Date : **Samedi 26 Novembre 2011** - Horaires : **9h - 17h**

Lieu : Maison des Sports (16 rue des Prés, 71300 Montceau-les-Mines)

Rôle et missions au sein de l'association - Sensibilisation à la démarche de projet

Modalité : Formation gratuite, Repas pris en charge.

Logiciel de comptabilité Associative

Date(s) : **3 Décembre 2011** - Horaires : **9h - 13h**

Lieu : Maison des Sports (16 rue des Prés, 71300 Montceau-les-Mines)

Le cadre comptable et fiscal est devenu très complexe pour le secteur associatif. Les Présidents et Trésoriers d'association ont des responsabilités importantes à assumer et vous devez vous assurer de la bonne tenue de vos comptes en vous posant les questions suivantes :

Votre comptabilité associative est-elle conforme à la loi ?

Êtes-vous en mesure d'élaborer le « Compte de Résultat » et le « BILAN » de votre association pour satisfaire aux exigences légales et/ou celles de vos financeurs ?

Pouvez établir le « Compte Rendu Financier » de vos actions financées par exemple par le CNDS ?

Formation à la comptabilité associative pour les clubs sportifs en partenariat avec le CDOS de l'Ain. Il intègre l'ensemble des supports pédagogiques et le logiciel de comptabilité associative CASICO sur clé USB fournis.

Coût de la formation : 85 €. Prise en charge par le CDOS : 40 € Participation : 45 €. Toute inscription équivaut à un engagement.

D'autres formations pourront être proposées tout au long de l'année en fonction des demandes, des besoins et de l'actualité.

Informations

16 rue des Prés, 71300 Montceau-les-Mines

COFFARD Joël : 03-85-57-63-00 ou 06-30-18-22-57 - crib@cdos71.asso.fr